



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale de  
l'enseignement scolaire  
[DGESCO]**



**Délégation générale  
au service national  
universel [DGSNU]**



# **Labellisation « Classes et lycées engagés » (CLE) 2024-2025**

→ Présentation du label CLE pour les établissements scolaires

# SOMMAIRE

- **Ressources**
- **Le label CLE 24-25**
- **Qu'est-ce que le séjour de cohésion ?**
- **Intérêts de la labellisation**
- **Accompagnements du label**
- **Organisation logistique des séjours de cohésion : premiers cadrages**
- **Calendrier des opérations**

# RESSOURCES

- **Note de service déterminant les modalités et principes de labellisation** (BOENJS n°17 du 25 avril 2024) :  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo17/MENG2411005N>
- **EDUSCOL**, page d'information et de ressources pédagogiques sur le tronc commun et les colorations pour accompagner les équipes éducatives :  
<https://eduscol.education.fr/3912/classes-et-lycees-engages>
- **Guide pratique CLE 2024-2025** :  
<https://eduscol.education.fr/document/52368/download>
- **Flyer de communication** sur les CLE :  
<https://eduscol.education.fr/document/58476/download?attachment>
- **FAQ CLE 2024-2025** (à venir, au fil des questions) :
- **Site officiel SNU** : <https://www.snu.gouv.fr/>

- Une démarche volontaire pour les classes de seconde (GT et professionnelles) ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP
- Critères :
  - Une classe engagée rassemble les **élèves d'un même groupe classe** (ex. 2<sup>de</sup> 4) **ou issus de classes différentes ou de groupes constitués** (éco-délégués, jeunes du CVL, etc.). **! \ Une seule candidature / projet CLE.**
  - Un seuil de **15 élèves minimum** par classe engagée (sauf exception à justifier via « Démarches simplifiées »).
  - La conduite d'un **projet pédagogique annuel porté par les équipes éducatives** de l'établissement scolaire qui met en avant l'engagement dans une des quatre « colorations » suivantes :
    - « Défense et Mémoire »
    - « Environnement »
    - « Résilience et prévention des risques »
    - « Sports et Jeux Olympiques et Paralympiques »
- La **participation obligatoire de la classe engagée à un séjour de cohésion du SNU** dans la coloration choisie par l'établissement.
- **Obtention automatique du label « lycée engagé »** dès deux classes engagées dans l'établissement
- L'inscription dans le **continuum des apprentissages et des compétences** relatifs à la citoyenneté et à l'enseignement moral et civique (EMC) : semaine de l'engagement, élections aux instances lycéennes, forum de l'engagement, liens avec les parcours éducatifs de l'élève dont le Parcours citoyen, etc.



# Qu'est-ce que le séjour de cohésion ? 1/5

- Un séjour de **12 jours** dans un centre situé dans la région académique (sauf exceptions)
- Une **pédagogie active** avec **démarche de projet**
- Des contenus qui s'appuient sur les ressources locales et des partenariats avec, pour tous les jeunes volontaires: **un tronc commun et une « coloration »** (abordée pendant 3 jours et débouchant sur un projet concret).

Le tronc commun se compose de :

## 4 modules

- **Journée défense et mémoire (JDM)**
- **Journée sécurité intérieure (JSI)**
- **Module sur les valeurs de la République (VLR)**
- **Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)**

## 3 thématiques transversales

- **Activités sportives et de cohésion**
- **Développement durable**
- **Autonomie** des jeunes : bilans et auto-positionnement, débats, démocratie interne, prévention santé...

## Des activités obligatoires

- **Lever des couleurs** (quotidien)
- **Initiation à l'auto-défense**
- **Rallye de synthèse** final pour remobiliser les compétences.



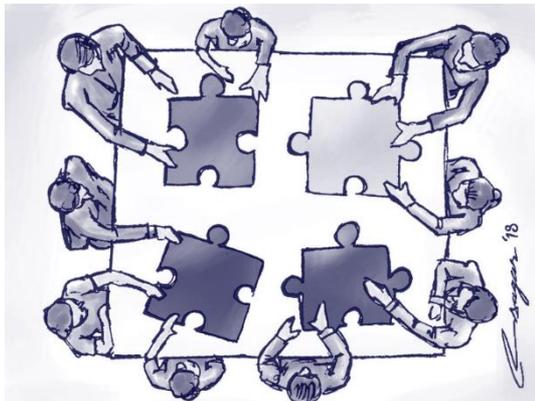
*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



## Qu'est-ce que le séjour de cohésion ? 2/5

- **Les activités de la coloration** se répartissent sur trois journées du séjour et se composent :
- de découvertes ;
  - de visites ;
  - de rencontres et d'échanges avec les acteurs institutionnels et associatifs de la coloration dans le territoire ;
  - d'un **projet collectif engagé** pour les autres et l'intérêt général dans la coloration retenue par les équipes éducatives de l'établissement ;
  - d'une valorisation des actions menées par les jeunes volontaires.



# Qu'est-ce que le séjour de cohésion ? 3/5

## 4 colorations

### « Environnement »



*S'engager pour la protection de l'environnement, pour la biodiversité et la transition écologique.*

#### PISTES D' ACTIONS ENGAGÉES :

Clean Walk, arrachage de plantes invasives, recensement d'espèces animales et végétales, animation d'une aire éducative, valorisation du patrimoine naturel, etc.

### « Défense et Mémoire »



*S'engager contre l'oubli, au service de la Nation et des valeurs républicaines.*

#### PISTES D' ACTIONS ENGAGÉES :

Médiation et/ou chantier participatif sur un lieu de mémoire, valorisation de l'histoire et de la mémoire d'un territoire, organisation d'une cérémonie républicaine, d'une action solidaire au bénéfice des militaires et de leur famille, etc.

# Qu'est-ce que le séjour de cohésion ? 4/5

## 4 colorations

### « Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques »



*S'engager par le sport au service de la cohésion, de la mixité, de l'inclusion et des valeurs olympiques.*

#### PISTES D' ACTIONS ENGAGÉES :

Rencontres avec des sportifs handisport, pratique de nouveaux sports olympiques et de sports partagés, défense des valeurs républicaines via le sport, etc.

### « Résilience et prévention des risques »



*S'engager pour mieux comprendre les risques, mieux réagir et y faire face ensemble.*

**PISTES D' ACTIONS ENGAGÉES :** Création de plans familiaux et individuels de gestion de crise, visite de terrain et/ou simulation d'un exercice « grandeur nature », ambassadeur d'une institution ou d'un message de prévention et de sécurité, etc.

## Qu'est-ce que le séjour de cohésion ? 5/5

### ➤ Des éléments forts du séjour :

- Temps de la **vie quotidienne** ;
- **Activités sportives** et de cohésion régulières ;
- Port d'une **tenue commune** ;
- **Rituels républicains** : cérémonial quotidien des couleurs, participation à des cérémonies nationales et/ou locales en fonction du calendrier, cérémonies d'ouverture et de clôture du séjour, etc.
- Séquences d'**auto-positionnement** des jeunes ;
- Créneaux de **démocratie interne** (centrés sur la régulation de la vie en collectivité, sur la **prise de décision** et la **conduite de projets communs**).





## Une vidéo de valorisation du séjour de cohésion

LIEN : <https://youtu.be/F9i-oAyvKq4>



## INTÉRÊT DE LA LABELLISATION



- Développement de la **pratique de l'engagement** dans le cadre du parcours citoyen de l'élève par des actions concrètes engagées
- Construction d'un parcours de l'engagement **en cohérence et complémentarité des enseignements scolaires et des actions éducatives**
- Renforcement de l'**autonomie** et de la **responsabilisation** des jeunes
- **Valorisation des jeunes** et des compétences transversales ainsi renforcées
- Apprentissage de la **vie en collectivité** au contact de jeunes de leur région venant d'horizons variés (jeunes d'établissements, départements et origines diverses)
- Séjour de cohésion SNU **mixte et inclusif**.
- **Gratuité totale du séjour de cohésion** pour les jeunes et l'établissement scolaire (transport, tenues, hébergement, restauration, activités, etc.)

# ACCOMPAGNEMENT



- **Référents académiques CLE**
- **Référents régionaux et chefs de projets départementaux SNU** au sein des Délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et des Services départementaux à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).
- Mise en place **d'échanges réguliers entre le centre SNU et les référents et membres de l'équipe éducative de la CLE.**
- **Communication** sur le séjour de cohésion, sur le projet pédagogique annuel de la CLE comme sur le projet pédagogique du centre SNU.
- Le référent SNU de l'établissement pourra participer aux **3 journées** du séjour de cohésion dédiées aux activités de la coloration, avec accord du chef d'établissement.
- Les **IA-IPR** des disciplines mobilisées sur les projets et les **référents thématiques** (EDD, mémoire et citoyenneté, Génération 2024, Trinôme académique, égalité filles-garçons, etc.).

## Organisation logistique des séjours : premiers cadrages

- **Labellisation** : dépôt des candidatures sur démarches simplifiées (appel à projet débuté le 25 avril 2024 avec un recensement des projets en continu jusqu'au 5 juin 2024 sélectionné par un comité académique).
- **Une classe engagée** rassemble les élèves d'un même groupe classe (2<sup>de</sup> 4) ou issus de classes différentes ou de groupes constitués (éco-délégués, élèves du CVL, etc.).  
**!/ \ Une seule candidature par projet CLE**
- **L'établissement scolaire doit remplir un dossier de candidature dans « Démarches simplifiées » pour chacun de ses projets de « classe engagée ».** **!/ \ Avant le 5 juin**
- Les centres sont situés dans la **région académique** de l'établissement scolaire.
- **L'équipe de direction et des encadrants de proximité** : 30 personnes pour 120 jeunes répartis dans des « maisonnées ».
- **L'organisation logistique des séjours de cohésion** sera effectuée par la DGSNU et le recteur de région académique.
- Les établissements scolaire peuvent indiquer **un choix de période souhaitée** ( 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> ou 3<sup>e</sup> trimestre) et leurs éventuelles contraintes liées aux PFMP.

# Calendrier des opérations

Action	Échéance	Responsable(s) opérationnel(s)
Lancement de l'AAP CLE 2024-2025	25/04/2024	DGSNU - DGESCO
<b>Fin de l'AAP CLE 2024-2025</b>	<b>5/06/2024</b>	
Campagne de labellisation CLE	Au fil de l'eau et jusqu'au 09/07/2024	Comités académiques de labellisation
<b>Communication des résultats aux établissements</b>	<b>10/07/2024</b>	
Opérations logistiques d'affectation dans les centres SNU (schéma de répartition des séjours de cohésion)	Juillet-août 2024	DRAJES (en lien avec les SDJES et le référent académique) – suivi par DGSNU
Communication de la date de réalisation du séjour de cohésion aux établissements	<b>Avant le 28 août 2024</b>	Chef de projet départemental (SDJES), en lien avec le référent académique
Organisation d'un <b>webinaire d'information et d'échanges à destination des chefs d'établissement, des référents académiques, des référents régionaux et départementaux</b>	<b>Fin août 2024</b>	DGSNU - DGESCO et start up engagement (SUE)
<b>Confirmation par les établissements, via la plateforme, des effectifs attendus par classe ainsi que des noms des référents engagement des établissements et des référents de classe</b>	<b>Mi-septembre 2024</b>	<b>Chefs d'établissement</b>

MERCI POUR  
VOTRE  
ATTENTION



Contact pour  
l'AAP CLE 2024-2025 :  
[aap@snu.gouv.fr](mailto:aap@snu.gouv.fr)

